

Nombre de membres nommés en CLE : 39

Nombre de présents : 25

Nombre d'excusés : 6

Nombre de pouvoirs : 3

Quorum : $2/3 * 39 = 26$ présents ou représentés

Nb présents + représentés = $25+3 = 28$ -> quorum atteint

Collège des Elus : 10 présents + 4 excusés dont 2 pouvoir // 20 membres

Mme Juilien Peuvion (CR Hauts de France)

M. Goudalle (CCDS)

M. Gavois (CCT2C)

Mme Telliez (Maire d'Hardinghen)

M. Barré (Maire de Beuvrequen)

M. Dufay (Maire de Belle et Houllefort)

M. Bailly (Maire de Samer)

M. Cazin (SYMSAGEB)

M. Godeau (PNRCMO)

M. Parenty (Maire de Bazinghen)

M. Godefroy (Mairie de Boulogne sur Mer) – excusé ayant donné pouvoir

M. Desmoliens (Maire de Desvres) – excusé

M. Noël (Mairie de Wimereux) – excusé

Mme Prouvost (Maire de Wissant) – excusée ayant donné pouvoir

Collège des usagers : 9 présents + 1 excusé avec pouvoir // 11 membres

M. Muselet (Chambre Agriculture)

M. Kosmalski (FDAAPPMA62)

M. Lorge (6SW)

Mme Papyle (Association Eau Secours)

M. Poulain (Carrières du Boulonnais)

M. Cazier (CD Canöe kayak)

M. De Lauriston (SPPR62)

M. Pellegrin (UFC Que Choisir Côte d'Opale)

M. Annebicque (Veolia)

M. Poulain (CCI) – excusé ayant donné pouvoir

Collège de l'Etat : 6 présents + 1 excusée // 8 membres

M. Dubaille (Conservatoire du Littoral)

M. Lemaire (Agence de l'Eau Artois Picardie)

M. Lejeune (DREAL Hauts de France)

Mme Desmaretz (DDTM62)

M. Fasquelle (OFB)

Mme Gilliers (OFB – Parc Marin)

Mme Consille (Sous-Préfète de Boulogne sur Mer) - excusée

Assistaient également à la séance :

Mme Vanacker – stagiaire SYMSAGEB

Mme Alexandre – Directrice SYMSAGEB

Mme Barbet – Chargée de mission SAGE Boulonnais SYMSAGEB

Ordre du jour :

- Election du Président, du Vice-Président et des membres du bureau suite au nouvel arrêté
- Désignation au CTL du Symsageb
- Validation des règles de fonctionnement mises à jour
- GT Ressource en eau : point sécheresse / étude quantitative de la ressource à l'échelle d'Artois Picardie / Mandat du prochain GT Ressource en eau
- Révision du SAGE : lancement en 2022 / enjeux de la révision / Inventaire ZH
- Enquête publique du SDAGE : Communication
- Points divers : avis SDAGE 1^{er} juillet 21 / autres

Annexes fournies au compte rendu :

- Présentation ppt de la séance de CLE
- Présentation ppt de l'Agence de l'Eau sur l'étude quantitative de la ressource en eau en Artois Picardie
- Présentation ppt de l'inventaire zones humides en cours

M. Bailly accueille les participants et les remercie de s'être déplacés. Il présente les excuses de M. Desmoliens, M. Godefroy, M. Noël, Mme Prouvost, M. Poulain et Mme Consille.

Il présente ensuite le contexte particulier lié au COVID et le retard imposé aux élections municipales qui ont décalé la possibilité de disposer d'un arrêté préfectoral de CLE en bonne et due forme, empêchant ainsi de se réunir depuis juillet 2019.

La CLE disposant de son nouvel arrêté préfectoral, elle peut désormais se réunir et reprendre ses travaux notamment sur les thématiques prioritaires telles que la ressource en eau, la qualité des masses d'eau et leurs objectifs assignés, la prochaine révision du SAGE par exemple.

Avant cela, une nouvelle installation de bureau et de présidence est donc nécessaire pour le prochain mandat d'une durée de 6 ans. Ce sera l'objet du premier point à l'ordre du jour.

M. Bailly demande si pour des questions pratiques et sanitaires, la CLE est d'accord pour procéder à un vote à main levée plutôt qu'à un vote à bulletin secret.

La CLE choisit à l'unanimité le vote à main levée.

1. Elections

Pour procéder au vote du Président de la CLE, il est demandé si un membre du collège des Elus se porte candidat.

M. Cazin, Président du SYMSAGEB et représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer, se porte candidat et présente ses fonctions et mandats à la CLE.

Seul le collège des Elus est amené à voter pour le Président selon les règles de fonctionnement définies par le Code de l'Environnement. Le Président doit recueillir la moitié des voix des présents et représentés soit en l'occurrence ce jour 10 présents + 2 représentés = 12 / 2 soit 6 voix a minima.

M. Bailly procède au vote. 10 voix Pour + 2 pouvoirs. Pas d'abstention. Pas de voix contre.

M. Cazin est donc élu Président de la CLE du Boulonnais pour une durée de 6 ans.

Il poursuit ensuite la réunion en présentant l'ordre du jour et procède aux votes pour la Vice-Présidence et le bureau.

A défaut de candidat en présentiel pour la Vice-Présidence, l'élection est reportée à la prochaine CLE.

Pour le bureau, selon les règles de fonctionnement, 7 membres sont nommés pour représenter : le collège des Elus (4 membres), le collège des usagers (2 membres) et le collège de l'Etat (1 membre).

M. Cazin propose aux membres déjà en place de se prononcer sur leur maintien en bureau et d'ajouter ensuite de nouveaux membres.

La composition proposée par le Président de la CLE et présentée au vote est la suivante :

- Collège Elus : Mme Telliez ; M. Barré ; M. Dufaÿ ; M. Goudalle
- Collège Usagers : M. Muselet ; M. Annebicque ;
- Collège Etat : la DDTM

Les résultats du vote sont les suivants : 16 voix Pour + 2 pouvoirs. 1 Abstention.

La composition du bureau est validée.

NB : la CLE nécessitera une modification de son AP suite aux élections régionales et départementales 2021. Il convient de rappeler que le Conseil Régional et le Conseil Départemental auront à délibérer rapidement et nous transmettre les délibérations correspondantes pour pouvoir maintenir une dynamique de réunions dans les mois à venir.

2. Désignation d'un représentant de la CLE au CTL du Symsageb

M. Cazin propose de désigner M. Dufaÿ pour représenter la CLE en Comité Technique Local (CTL) du SYMSAGEB.

Mme Alexandre rappelle que le CTL est le comité prévu dans le cadre de la concertation sur le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du Boulonnais. Il permet de valider les protocoles fonciers.

3. Validation des règles de fonctionnement de la CLE

Une note et le projet de règles de fonctionnement ont été transmis au préalable de la réunion.

Mme Barbet mentionne les points proposés à la mise à jour :

- Le changement d'adresse du siège administratif (article 3 : modification)
- Le nombre de représentants au bureau et à la vice-présidence (articles 7 et 8 : modification)
- Le fonctionnement des groupes de travail en remplacement des commissions (article 9 : modification)
- Le fonctionnement et le rôle de la cellule d'animation administrative et technique (article 11 : ajout)
- La dématérialisation des convocations et des séances (article 12 : modification)
- Le RGPD (article 16 : ajout)

M. Cazin demande s'il y a des remarques ou opposition au projet de règles de fonctionnement.

Le projet de règles de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

4. GT Ressource en eau du Boulonnais

Mme Barbet présente le point sécheresse concernant les nappes et cours d'eau du Boulonnais. Le bulletin de situation hydrologique (BSH) Artois Picardie a été diffusé par mail au préalable de la réunion.

Concernant le point piézométrique de Wirwignes, le niveau de la nappe est considéré bas en mai 2021. Pour les cours d'eau, seul le Wimereux présente un débit d'un niveau inférieur à la normale, la Liane et la Slack présentent des débits en baisse mais normaux pour un mois de mai.

M. Lemaire présente ensuite les rendus de phases 1 et 2 de l'étude quantitative de la ressource en eau à l'échelle du Bassin Artois Picardie.

Il présente le contexte hydrogéologique ainsi que les transferts d'eau et prélèvements dans le bassin Artois Picardie. Il explique le phasage de l'étude ainsi que la méthodologie utilisée par le bureau d'études. Un diagnostic de l'état des ressources, une estimation de la recharge des nappes, ainsi que

l'analyse d'indicateurs spécifiques ont été réalisés afin de définir dans une première phase les territoires en tension. Des prospectives ont ensuite été réalisées aux horizons 2030 et 2050 dans le contexte de changement climatique afin de définir en phase 2 la recharge future et les tensions liées. Concernant le territoire du SAGE du Boulonnais au contexte hydrogéologique particulier, les indicateurs ont démontré que le territoire est à considérer en tension quantitative à moyen terme, notamment de manière critique durant la période estivale. Le rendu des phases 3 et 4 est prévu d'ici fin d'année 2021. A l'issue de cette étude et comme le prévoit le projet de SDAGE 2022-2027, le SAGE aura la charge de mettre en œuvre une étude de définition des volumes prélevables sur son territoire, et proposer une répartition par usages (usage eau potable- usage économique – usage agricole).

Discussions :

M. Dubaille demande si la prospective 2030 – 2050 tient compte de la littoralisation des activités et de la population notamment en termes de consommations d'eau.

M. Lemaire indique que la tendance démographique a été constatée mais qu'il n'y a pas eu de littoralisation prise en compte dans la modélisation. A priori, il est considéré un développement mais pas forcément lié à une augmentation des prélèvements. Cela peut s'expliquer notamment par le fait que les collectivités réfléchissent à des solutions innovantes pour éviter une hausse de prélèvements.

M. Poulain ajoute qu'une réflexion est en cours sur la réutilisation des eaux de carrières et qu'elle devrait aboutir prochainement sur le territoire de l'Avesnois.

M. Lemaire complète la discussion en indiquant qu'une étude prospective est en cours par la la CAB concernant les eaux d'exhaure du bassin carrier de Marquise et qu'il conviendra de vérifier les opportunités proposées par rapport aux besoins. Cette étude pourra être versée au GT Ressource en eau dans le cadre de son travail sur la définition des volumes prélevables.

M. Dubaille précise qu'il sera nécessaire de tenir compte également des besoins des milieux (cours d'eau, zones humides). Des prélèvements supplémentaires en nappe pourraient être préjudiciables pour le maintien des zones humides dans la configuration actuelle.

M. Lemaire confirme la nécessité de considérer les besoins des milieux, même si cela reste difficile à évaluer par rapport aux besoins par usage.

M. Cazin conclut cette partie en insistant sur la nécessité de préserver la quantité et la qualité de la ressource, mais qu'il est aussi essentiel de mieux réfléchir aujourd'hui et demain à nos consommations et notre manière de distribuer l'eau en tant que collectivités ou syndicats.

Mme Barbet présente ensuite le mandat du prochain GT Ressource en eau. Un référent sera nommé pour piloter le groupe de travail durant la période 2022 – 2024. Les objectifs assignés sur cette période sont les suivants :

- Suivi des ressources disponibles et besoins actuels et futurs des divers usages
- Mise en œuvre d'une étude de définition des volumes prélevables
- Proposition d'actions à intégrer au PAGD et règlement du SAGE au moment de sa révision

5. Révision du SAGE

Mme Barbet indique le SAGE du Boulonnais avait été révisé en 2013 et qu'à l'issue de l'approbation du prochain SDAGE Artois Picardie 2022-2027, une révision du SAGE sera engagée à compter de 2022. La révision portera entre autres sur l'intégration de Zones Humides à Enjeux (ZHE), de Zones à

Enjeu Environnemental (ZEE) au titre de l'ANC, des résultats de l'étude volumes prélevables, afin d'être compatible au futur SDAGE 2022-2027. Un budget dépenses/recettes dédiée à la révision du SAGE sera donc à prévoir par le SYMSAGEB, structure porteuse du SAGE.

Mme Vanacker présente ensuite l'inventaire des zones humides qui a débuté dans le cadre d'un stage en avril 2021 et qui se terminera en octobre 2021. Elle rappelle le contexte général qui s'insère dans la continuité des ZHE approuvées en 2013 et la nécessité de mettre à jour l'inventaire des zones humides sur les 81 communes du SAGE pour être compatible au futur SDAGE. En effet, pour être compatible au SDAGE Artois Picardie, le SAGE devra présenter des zones humides en 3 catégories : à préserver / à restaurer / à vocation agricole.

Elle rappelle les enjeux et rôles des zones humides et présente ensuite sa méthodologie de pré-localisation. Cette étape a duré environ 2 mois afin de préparer au mieux la phase terrain qui va commencer dès les prochaines semaines. Pour procéder à l'inventaire et à la caractérisation des zones, une réunion préalable avec chaque commune présentant des zones potentielles sera réalisée.

Discussions :

M. Fasquelle demande pourquoi une catégorie vise les zones humides agricoles ?

M. Lejeune répond qu'une note d'interprétation en 3 catégories a été rédigée par les services de la DREAL et que ces 3 catégories ont été choisies pour figurer dans la disposition du SDAGE relative aux inventaires ZH. Une ZH pourra faire partie d'une ou plusieurs catégories en même temps.

M. Fasquelle ajoute que les inventaires ZH des SAGE n'ont pas vocation et ne seront jamais exhaustifs, et que dans ce cas, en dehors des zones humides définies au SAGE, la Loi sur l'Eau s'appliquera.

M. Dubaille demande si la méthodologie utilisée est commune à d'autres SAGE ?

M. Lejeune répond que la méthodologie utilisée est en pointe sur le sujet comme celle réalisée sur Scarpe Amont. Un groupe de travail sera cependant utile pour valider définitivement la méthode et justifier des arbitrages sur la catégorisation ou non des ZHE retenues.

6. Enquête publique SDAGE

Mme Barbet informe la CLE de la consultation du public qui est en cours sur le projet de SDAGE 2022-2027 et précise qu'elle se tiendra jusqu'au 1^{er} septembre 2021 sur le site www.agissons pourleau.fr. A ce titre le SAGE du Boulonnais a répondu à l'appel à projets lancés par l'Agence de l'eau pour proposer des actions de communication incitant le grand public à donner son avis sur le futur SDAGE Artois Picardie.

Elle présente les différentes actions retenues pour un budget financé à 100% par l'Agence de l'Eau d'un montant de 5124€ TTC.

Un flyer a été distribué aux membres de la CLE pour pouvoir accéder via le flashcode directement au site dédié.



7. Point divers

Mme Barbet précise qu'en parallèle de l'enquête publique, se déroule la consultation administrative. La CLE doit donc donner son avis sur le projet de SDAGE Artois Picardie et son programme de mesures avant le 1^{er} juillet. A ce titre, le bureau de la CLE sera consulté d'ici la fin de la semaine pour avis.

M. Lemaire indique qu'au-delà des enjeux de ressource en eau, existe aussi l'enjeu de la qualité des masses d'eau dont les objectifs sont fixés à 2027 pour les 3 cours d'eau du Boulonnais. Cela signifie que le bon état doit être atteint d'ici 6 ans et qu'il est urgent de prendre la mesure aujourd'hui des actions à mettre en œuvre afin de respecter l'objectif fixé.

M. Cazin conclut la réunion en précisant qu'aujourd'hui la structure porteuse du SAGE s'est étoffée en termes d'équipe et que des études et travaux sont en cours pour mettre en œuvre la politique définie dans le SAGE du Boulonnais. Il insiste sur l'implication de tous dans les démarches engagées et sur la nécessité de traiter tous les sujets. Il remercie l'ensemble des participants et prévoit une réunion à l'automne, une fois les représentants Région et Département nommés et intégrés à l'Arrêté Préfectoral de la CLE.